

EXERCICE 2023

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 mars 2023**DELIBERATION n°CFVU/2023-003**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 16 mars 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 9 mars 2023.

Point de l'ordre du jour :**2.4. Pédagogie****2.4.1. Modification des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA)**

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.4.1. Modification des maquettes du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA)**Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2023-2024 du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA).

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2023-2024 du diplôme d'infirmier en pratique avancée (DIPA).

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 20 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstention : 0
Votes Exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0

Fait à Tours, le 17 mars 2023,

La Présidente du Conseil
académique



Sylvie HUMBERT-MOUGIN

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 21/03/2023

Transmise au recteur le : 21/03/2023

Demande changement MCCC 2023-2025

1. Demande changement MCCC 2023-2025 : 1^{ère} année IPA

Une augmentation du volume horaire est demandée pour faire face aux difficultés rencontrées par les étudiants IPA, pour répondre aux besoins en formation et aussi pour faire face à l'augmentation des effectifs qui induisent des changements sur les séquences pédagogiques et les modalités d'évaluation. Concernant les étudiants, ils nous ont fait part de leurs difficultés à tout concilier (vie personnelle, vie professionnelle et formation IPA). En effet, pour un certain nombre, ils ne sont pas libérés de leur temps professionnel et ils ne peuvent répondre aux exigences de la formation sans être fatigués. Certains nous ont fait part de leur idée d'abandonner la formation. De ce fait, nous pensons judicieux de passer les demi-journées de distanciel en journée complète. Le contenu reste inchangé mais les étudiants pourront faire des recherches et approfondir leurs cours de façon plus sereine. Concernant le présentiel, celui-ci répond à une évolution du dispositif, tant sur les contenus que sur les modalités de contrôle qui sont parfois en groupe. Un temps pour les devoirs en groupe pourra ainsi se faire sur des temps identifiés sur leur planning.

Justification de l'augmentation des taux horaire sur le présentiel : 45.5 h soit 8 sessions de 4.5j

- Pour UE 1 clinique : + 21h afin d'être plus en adéquation avec le référentiel
 - ✓ Apports en lien le processus de décision clinique,
 - ✓ L'interculturalité et la sexualité.
- Pour UE 2 Sciences infirmières : + 7h
 - ✓ Apport sur la relation thérapeutique,
 - ✓ Modalités de l'évaluation vont évoluer, un travail de groupe sera demandé sur une théorie de soin.
- Pour les UE Responsabilité éthique (UE 3) + Langue vivante (UE 4), Santé Publique (UE 7) : + 3,5h pour chaque UE
 - ✓ Modalités de l'évaluation avec un travail de groupe
- Pour la Recherche (UE 8) : + 7h.
 - ✓ Modalités de l'évaluation avec un travail de groupe.

En conclusion :

La première année IPA comprend donc ~~265~~ 259 heures présentiel (8 sessions 4.5j + accueil + bilan) + 206 heures distanciel (28 journées : 2 j /semaine).

Il faut rajouter à cela les 20h de travail personnel hebdomadaire estimées en moyenne.

Nombreux changements comparés à la dernière version mais le compte final est presque équivalent.

On passe de 261,5h à 259h.

En bleu, ce qui a été validé en conseil de faculté et en rouge les modifications.

Diplôme d'Etat d'Infirmière en Pratique Avancée

Responsable universitaire : Professeur Christophe HOURIOUX

Responsable pédagogique : Mme Virginie MERLET

SYNTHÈSE/HEURES/UE - DIPA- S1/S2 - TOURS (2022-2023) (2023-2025)					
UE	ECTS	Total	Distancliel	Présentiel	travail perso.
ACCUEIL				3,5	
UE Clinique (UE 1 Clinique)	15	375	64	52,5-49	240,50262
UE Sciences Infirmières et pratique avancée (UE2 Sc Inf)	6	150	21	39-35	90,50-94
UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (UE3 Resp Ethl)	3	75	7	14	54
UE Langue vivante (UE 4 LV)	3	75	7	14	54
UE Méthodes de travail (UE 5 Méthode)	3	75	7	10,5	54,00-57,5
TOTAL /S1	30	750	106	101,5-122,5 + 3,5h (accueil)	493,00521,5
UE Clinique (UE 1 Clinique)	6	125	23	24-28	73,5074
UE Formation et analyse des pratiques professionnelles (UE 6 APP)	6	125	21	26,5-28	67,0076
UE Santé Publique (UE 7 Santé Pub)	6	125	21	24,5	72,50-79,5
UE Recherche (UE 8 Recherche)	6	125	35	21,5-21	58,00-69
UE Stage 1 (8 semaines) + Préparation à la professionnalisation en présentiel (UE 9)	6	280	0	28	
BILAN DE L'ANNÉE				3,5	
TOTAL /S2	30	780	100	128-133	271,00-298,5
TOTAL 1ère année			206	261,5-259	



2. Demande changement MCCC 2023-2025 : 2ème année IPA

Comme pour la première année, les temps de distanciel sont doublés afin de permettre aux étudiants non libérés par leur employeur, de s'investir au mieux dans ces temps identifiés.

Concernant le présentiel, une augmentation du volume horaire est aussi décidée afin de faire évoluer le contenu pédagogique.

Justification de l'augmentation des taux horaire sur le présentiel : 49h soit 5 sessions de 4.5j.

- ✓ Pour UE Mémoire (UE10), à la demande des étudiants, l'apport prévu en synchrone est programmé en présentiel. Cela n'implique aucun changement sur le nombre d'heure.
- ✓ Pour chaque mention : + 35h répartis sur les bases fondamentales, la clinique et le parcours de soin. Seront abordés pour répondre au référentiel des situations cliniques complexes avec l'intervention d'un regard IPA.

Conclusion :

La deuxième année comprend donc 161 h présentiel (5 sessions 4.5j) et 112 heures distanciel (16 journées / 2j/semaine).

Il faut rajouter à cela les 20 h de travail personnel hebdomadaire estimées en moyenne.

Changement seulement dans la répartition des heures sur les mentions (UE clinique et UE Parcours) car recalculé en fonction des ECTS attribués. Mais cela ne change en rien le nombre d'heure final sur la plaquette de formation.

16 semaines de stage = à 560 heures et non 600h.

N'apparaît donc en rouge que les nouvelles modifications. En vert, c'est ce qui a été présenté au conseil de faculté et validé.

Diplôme d'Etat d'Infirmière en Pratique Avancée

Responsable universitaire : Professeur Christophe HOURIOUX

Responsable pédagogique : Mme Virginie MERLET

Maquette du diplôme 2^{ème} année 2022-2023 (2023-2024)

SYNTHÈSE/HEURES/UE - DIPA- S3/S4 - ANGERS/TOURS (2022-2023) (2023-2024)					
UE	ECTS	Total	Distancl	Présentiel	travail perso.
UE Recherche (UE 8 Recherche)	3	75	7	10,5	61-57,5
UE Langue vivante (UE 4 LV)	3	75	7	10,5	61 57,5
et pour chaque mention :					
UE Bases fondamentales (UE 1 Bases)	6	150	21	28	97,5 101
UE Clinique (UE 2 Clinique)	14	350	49	70	227,5 231
UE Parcours de Santé (UE 3 P Santé)	4	100	14	21	65
TOTAL /S3	30	750	98	140	512
UE Stage 2 (UE 9 Stage) 4 mois (environ 16 sem.)	24	600 560			
UE Mémoire (UE 10 Mémoire)	6	150	14	14	122
SÉMINAIRE & BILAN				7	
TOTAL /S4	30	750 710	14	21	122
TOTAL 2^{ème} année			112	161	